

Une nouvelle vision de la gouvernance du Saint-Laurent

Présentée par Guy S. Desmarais

Développement durable,
Environnement
et Parcs
Québec

Canada
Environnement
Canada

Canada

Centre d'expertise
en analyse
environnementale
Québec

GRIL
Groupe de recherche
interuniversitaire en limnologie
et en environnement aquatique

Université
de Montréal

Faculté des arts et des sciences
Département de sciences biologiques

Cemagref
Sciences, eaux & territoires



UNIVERSITÉ DE LYON



GRAND LYON
Communauté urbaine

Rhône-Alpes
Région

Compagnie Nationale du Rhône
L'ÉNERGIE À L'ÉTAPE

CNRS

ZABR



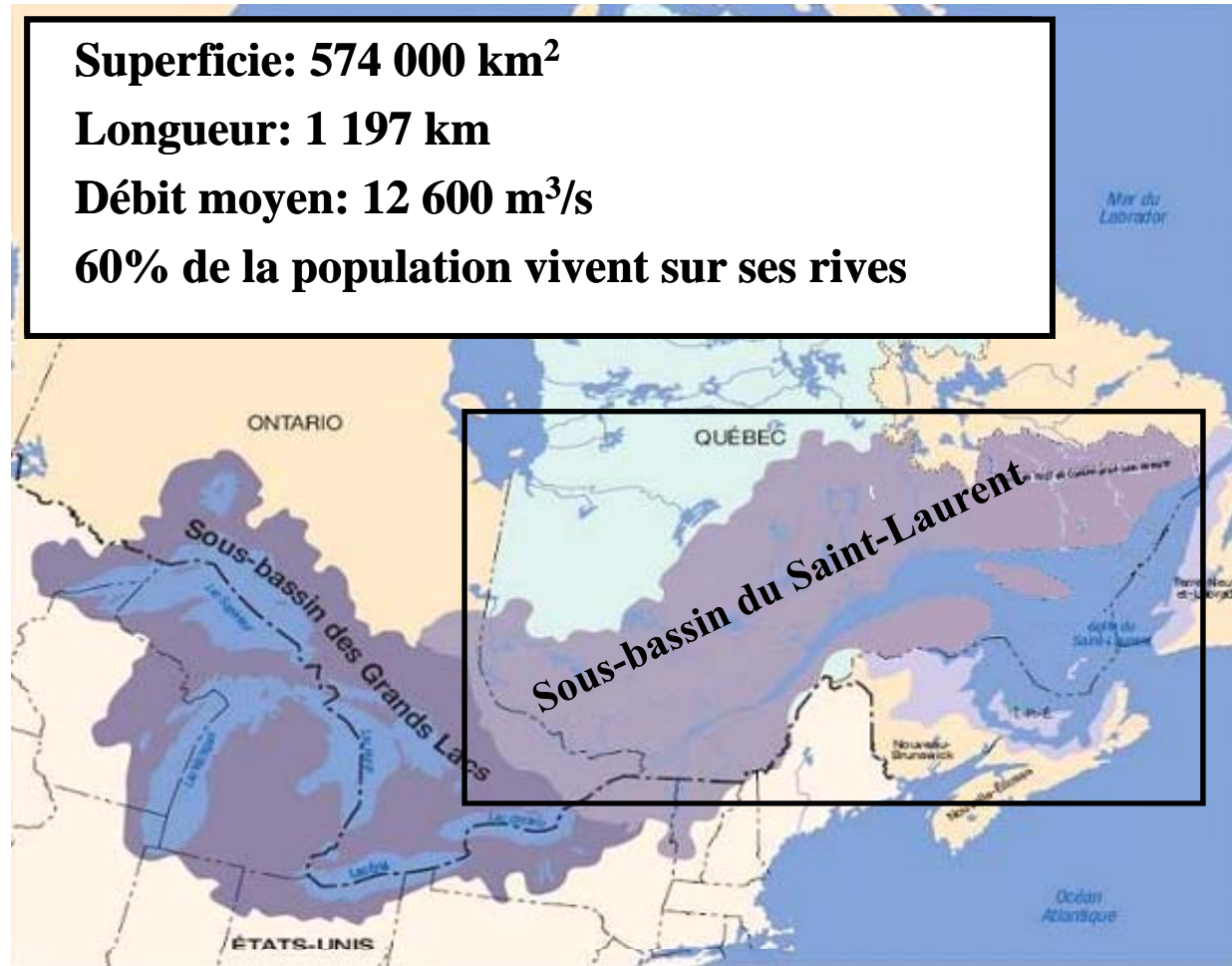
Systeme Grands Lacs/Saint-Laurent

Superficie: 574 000 km²

Longueur: 1 197 km

Débit moyen: 12 600 m³/s

60% de la population vivent sur ses rives



Nécessité d'une nouvelle gouvernance

- Immensité du territoire
- Écosystème complexe et fragile
- Enjeux socio-économiques
- Problématiques émergentes
- Pressions exercées par l'amont et par les tributaires

*D'une gouvernance sectorielle vers une
gouvernance davantage concertée en vue d'une
gestion intégrée respectueuse de l'écosystème du
Saint-Laurent*



Les fondements de la nouvelle gouvernance

Découlent de la Politique Nationale de l'Eau (2002)

Quatre grands principes

- Gérer l'eau selon une approche écosystémique dans une perspective de développement durable
- Améliorer la cohérence des décisions et des actions entre tous les acteurs de l'eau par une meilleure concertation
- Utiliser une approche basée sur le bassin versant
- Agir à différentes échelles d'intervention



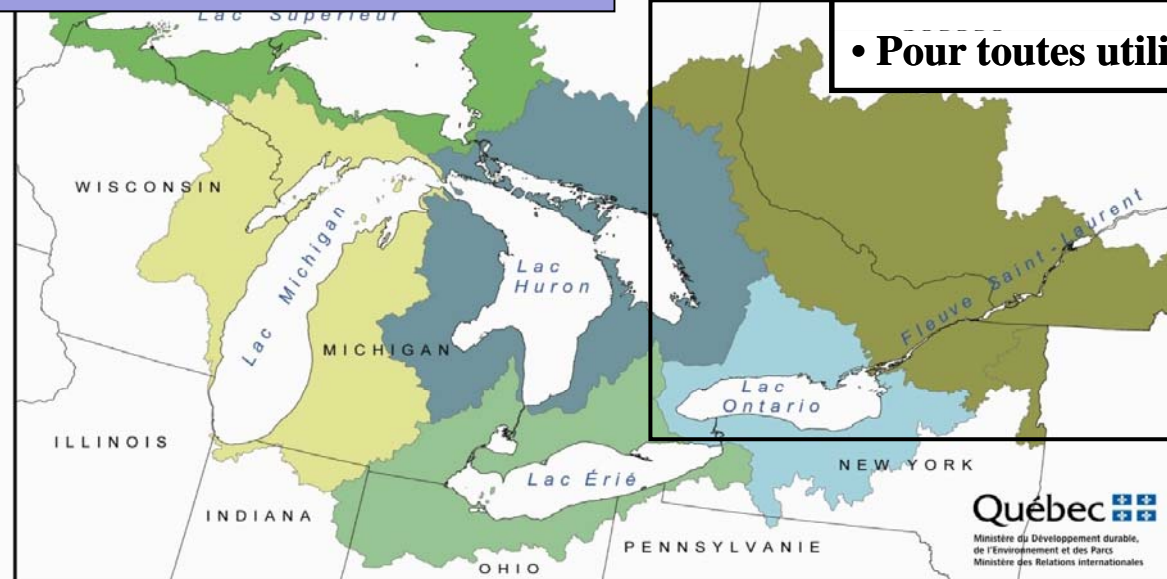
Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

Bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent

- ◆ 133 000 km²
- ◆ 58 MRC touchées
- ◆ 636 municipalités
- ◆ 71 bassins versants

Initiative internationale

- 8 États et 2 provinces
- Eaux de surface et souterraine
- Pour toutes utilisations



Source : Ohio, Department of Natural Resources

Québec 
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère des Relations internationales



Contexte et objectifs

Contexte

- Charte des Grands Lacs (1985)
- Annexe à la Charte des Grands Lacs (2001)
- Signature de l'Entente: 13 décembre 2005

Objectif

*Assurer la pérennité des eaux des Grands Lacs
et du fleuve Saint-Laurent*

Structure de gouvernance

Conseil régional des ressources
en eaux des Grands Lacs et du
Saint-Laurent



Principaux éléments de l'Entente

- Interdire les **dérivations hors bassin GL-SL**
 - Transfert d'eau nouveau ou augmenté vers l'extérieur du bassin
- Gérer les **prélèvements dans le bassin GL-SL**
 - Mise en place d'un programme de gestion des prélèvements

Exigences communes aux Parties signataires

Aucun impact environnemental significatif
(individuel et cumulatif)

Utilisation efficace et mesures de conservation de l'eau



Importance pour le Québec

- Stratégique de par sa situation en aval des Grands Lacs
- Prise en considération nouvelle et systématique des impacts cumulatifs sur le fleuve Saint-Laurent des prélèvements d'eau effectués en amont
- Rôle actif du Québec dans les prises de décision pour les exigences de gestion
- Droit de regard du Québec sur les projets de prélèvements et de dérivations des autres Parties



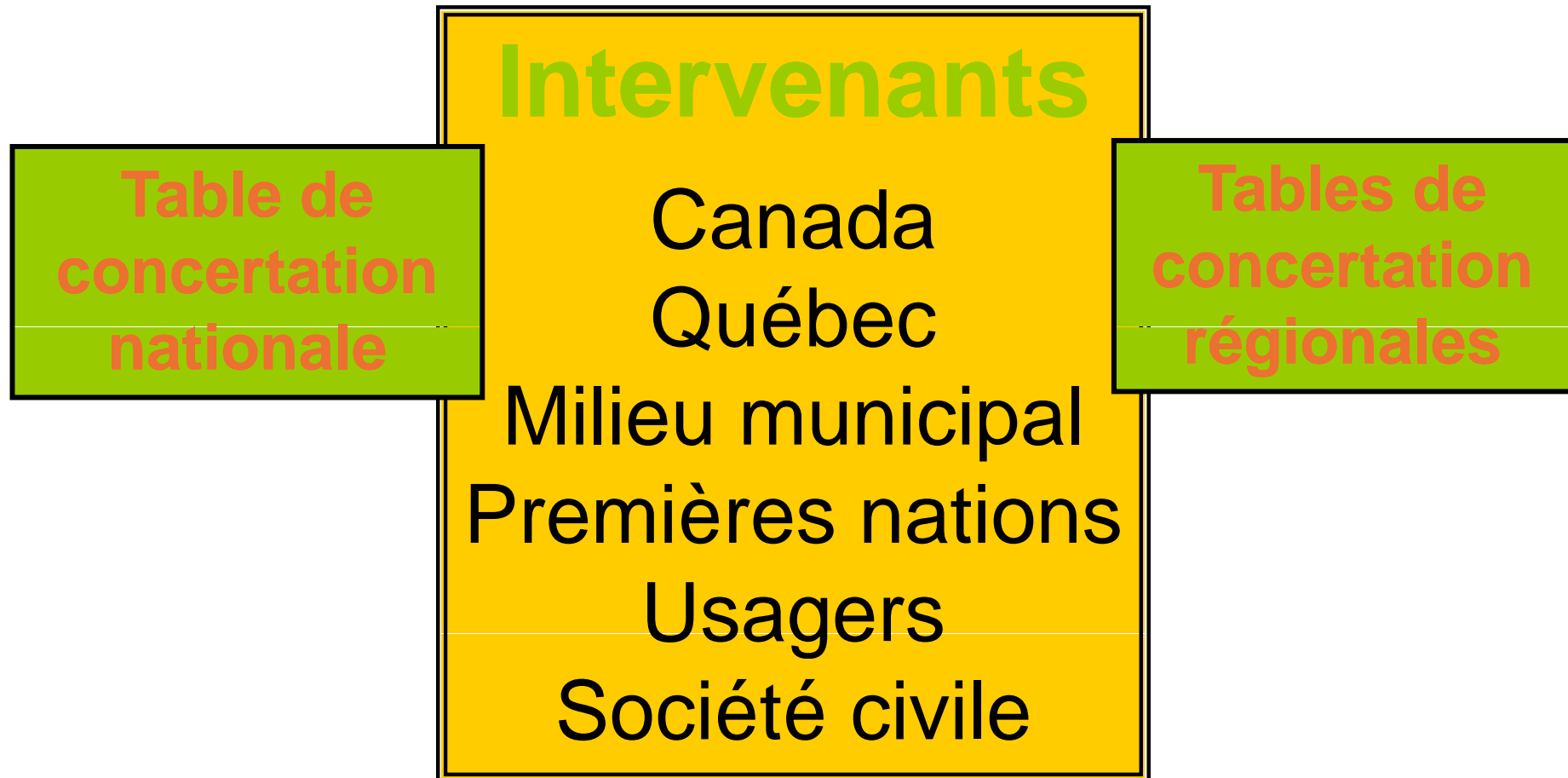
La gestion intégrée du Saint-Laurent

Initiative nationale

- Couvre tout le Saint-Laurent
- Se veut une suite aux Ententes Canada-Québec sur le Saint-Laurent
- Vise une gouvernance concertée et participative du milieu
- Est à l'état de concept en développement



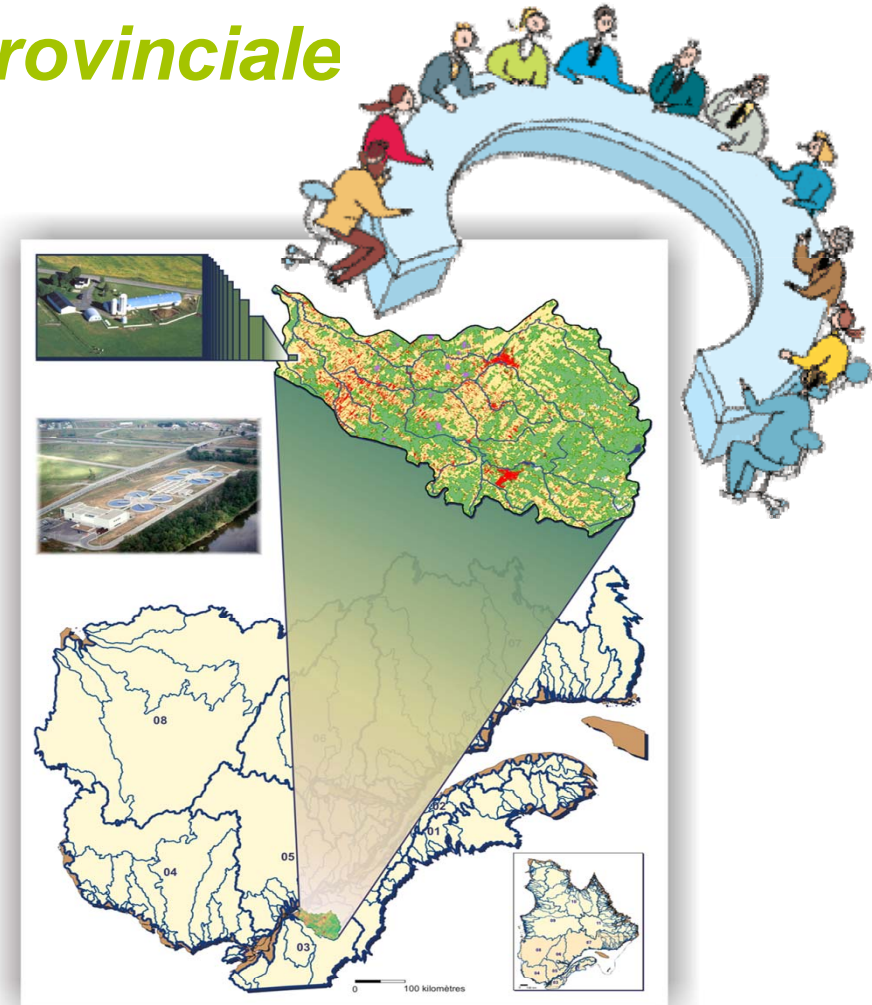
Mécanismes de gouvernance envisagés



La gestion intégrée des tributaires du Saint-Laurent

Initiative provinciale

- Une approche par bassin versant
- Une gouvernance participative
- Environ 250 rivières



Le modèle québécois

- Approche volontaire
- Découpage exclusivement sur la base du bassin versant
- Participation de l'ensemble des acteurs de l'eau
- Financement gouvernemental de base
- Organisme de bassin (OBV)
- Financement de la mise en œuvre des PDE doit provenir des acteurs



Les zones de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant



Consécration de la nouvelle gouvernance

Adoption le 11 juin 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*

- Renforce les bases d'une gouvernance concertée et intégrée sur l'unité hydrographique du bassin versant du Saint-Laurent en:
 - Reconnaisant l'intérêt exceptionnel que forme l'unité hydrographique du Saint-Laurent
 - Permettant l'établissement d'orientations gouvernementales en matière de gestion concertée et intégrée de l'eau
 - Favorisant la mise en œuvre des plans de gestion de l'eau
- Assure la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent





Questions

